

ASSEMBLÉE NATIONALE15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS698

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« une somme équivalente à 1 % du chiffre d'affaires mondial hors taxes »

les mots :

« 1 % du chiffre d'affaires mondial hors taxes réalisé au cours de l'exercice précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle avec les alinéas 6 et 7.